



Championnat PACA optimist Bassin 06  
Dimanche 16 Novembre 2014  
Baie de la Salis  
**Société des Régates d'Antibes**  
Grade 5B

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la classe Optimist selon le règlement de la ligue PACA
- 3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire le dimanche 16 novembre à partir de 9 heures, accompagné des frais d'inscription à la Base de la Salis à Antibes.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont de cinq (5) Euro par concurrent

**4(bis) POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION (*article à supprimer si non utilisé*).**

Pas de poules

**5. PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription le dimanche 16 novembre de 9h à 10h à la base de la Salis
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale et les annexes disponibles à la confirmation des inscriptions/

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type trapèze ou banane

7.2 L'emplacement de la zone de course sera située en Baie de la Salis à Antibes

**8. CLASSEMENT**

2 courses devront être validées pour valider la compétition.

**9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. PRIX**

La distribution des prix sera donnée juste après les courses du jour

**11. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).